

ASSURER SON ÉCHANGE

SANTÉ, VOYAGES ET RAPATRIEMENT



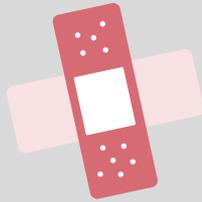
Avant de partir à l'international, il est capital de vérifier comment vous allez couvrir vos frais de santé ou de rapatriement en cas de problème pendant votre séjour. La France étant extrêmement protectrice et peu chères dans le domaine des soins, c'est un acquis qu'on oublie facilement en sortant du territoire et qui peut transformer votre séjour en cauchemar si vous n'avez pas bien anticipé ces aspects de votre voyage.



SÉJOUR DANS L'UNION EUROPÉENNE

En UE, si vous pouvez partir en bénéficiant de la couverture médicale européenne, certains frais ne vous seront remboursés qu'à hauteur du tarif prévu en France. Hors les actes ne sont pas forcément facturés comme en France.

Dans tous les cas, n'hésitez pas à vérifier les conditions de remboursement sur le site du CLEISS (Centre des Liaisons Européennes et Internationales de Sécurité Sociale) avant votre départ!



SÉJOUR HORS UNION EUROPÉENNE

Le régime de santé dans les pays extra communautaires (Hors UE) a la particularité d'être en général basé sur un système d'assurances privées. Si certaines destinations disposent de bonnes infrastructures médicales, l'accès aux soins peut varier et surtout coûter jusqu'à cinq fois plus cher qu'en France.



Certaines universités partenaires (au Canada et aux USA en particulier) obligent les étudiants en échange à souscrire à une assurance privée locale qui s'inscrit dans vos frais d'inscription à votre arrivée sur place. C'est leur façon de vous garantir un accès négocié à des soins de qualité. Votre mutuelle française ne vaudra pas pour le remboursement des soins locaux, mais pourra vous couvrir sur les questions de vol, accidents matériels ou rapatriement, à vous de vérifier tous ces aspects avant votre départ!



LE RAPATRIEMENT

L'UGA ne prend pas en charge votre retour en France pour un cas de force majeure. Il sera donc capital de bien prévoir cette option pour ne pas faire face à de mauvaises surprises.

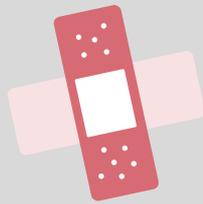
Côté assurances, il ne se fait pas automatiquement, et n'est pas forcément inclus dans votre plan d'assurance, sous toutes conditions (évacuation sanitaire, crise sociale, guerre, accident chimique ou nucléaire...). Il faudra vérifier que votre assurance prévoit bien ce point spécifique.

ASSURER SON ÉCHANGE

SANTÉ, VOYAGES ET RAPATRIEMENT



- Choisir son forfait en recherchant la meilleure couverture possible en fonction de vos besoins (le montant peut varier) :
 - Lunettes
 - Dentaire
 - Accidents
 - Maladie chronique
- Vérifier si il possible de bénéficier de la couverture d'assurance souscrite par vos parents :
 - Renseignez-vous auprès de leur compagnie d'assurance;
 - Avoir une preuve écrite de l'assureur stipulant que vous serez couvert pendant toute la durée de votre séjour à l'étranger.



L'ASSURANCE MÉDICO-HOSPITALIÈRE

Couverture de l'hospitalisation, les soins infirmiers et les honoraires du médecin.

Une clause de rapatriement permet votre retour en France si les soins ne peuvent pas être administrés dans le pays de mobilité ou si vous décédez à l'étranger.

- Attention : vérifier les clauses de couvertures du rapatriement (ex: pas de couverture en cas de pandémie).



L'ASSURANCE BAGAGES ET EFFETS PERSONNELS

En cas de perte ou de vol de vos biens.

- Attention au degré de prise en charge (remboursement à la valeur d'achat, au prix de l'usure...).

L'ASSURANCE RESPONSABILITÉ CIVILE

Vous protège contre les conséquences financières de dommages corporels ou matériels causés involontairement lors d'activités réalisées en dehors de votre stage ou de votre milieu d'études.

- Incluse dans une assurance habitation (vérifier qu'elle couvre lors de séjour à l'étranger).



ATTENTION:

CONSERVER TOUS LES ORIGINAUX DES FACTURES, DES REÇUS OU DES RAPPORTS DE POLICE PRODUITS À LA SUITE D'UN INCIDENT OU D'UN TRAITEMENT MÉDICAL. ILS SERONT NÉCESSAIRES POUR FAIRE UNE RÉCLAMATION AUPRÈS DE VOTRE ASSUREUR DE RETOUR EN FRANCE.

POINTS À RETENIR :

1 Se munir d'assurances qui répondent à vos besoins de 3 à 6 mois avant le départ (la prise en charge de votre assurance doit commencer à la veille de votre départ à l'étranger).

2 Demander à votre assureur les conditions de mise en œuvre de votre assurance. Savoir quoi faire avant son départ, pour ne pas se faire prendre au piège des complications administratives dans une situation d'urgence.

3 Vérifier les assurances incluses dans votre contrat de carte bancaire (VISA, Mastercard...) pour ne pas souscrire à une assurance supplémentaire.